

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 6 juillet 2026 à 19 h, au Centre communautaire et culturel de Cartierville sis au 12225, rue Grenet, salle Charles-Daudelin, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 951, boulevard Crémazie Ouest, lequel est érigé sur le lot 2 985 074 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait l'installation d'une dépendance en cour avant et ce, malgré la ligne 4 du tableau de l'article 347 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 16 juin 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Linda Lajeunesse